



CLASSE UN CADRE

Règlement spécial d'exposition

Article 1 : Principe de base

Cette classe permet à un collectionneur de présenter une collection, en compétition, sur une surface réduite.

Elle s'adresse à tout collectionneur, même parmi les plus chevronnés, qui peut ainsi traiter un sujet restreint, dans les classes de compétition adultes.

Une collection « un cadre » comportera 16 pages format A4. Si nécessaire, pour des raisons pratiques, les organisateurs pourront la présenter sur deux cadres au format 12 feuilles, alors non complets.

Article 2 : Composition de la présentation

Toute présentation doit être composée de matériel philatélique approprié (émis pour le transport du courrier ou d'autres envois postaux). Elle pourra être traitée selon les principes de chaque classe figurant au règlement général, sauf ceux particuliers aux classes admettant du matériel non postal (Classe ouverte, Cartes postales ...).

Article 3 : Jugement de la participation

Les participations seront jugées par les jurys catégoriels habituels en tenant compte des critères suivants :

- Traitement et originalité du sujet	30
- Connaissances - Etude et recherche	35
- Condition et difficultés d'acquisition	30
- Présentation	5

Total	100

Article 4 : Classement et admission au niveau supérieur

A chaque exposition, les collections seront classées par ordre décroissant de points. Au seul niveau national (3), les collections classées première, deuxième et troisième seront primées respectivement or, argent et bronze.

Pour l'accès en compétition au niveau régional (2) ou national (3), les articles EXP/16-2 et EXP/17-2 du règlement général s'appliquent, mais uniquement sur les critères concernant les exposants adultes.

Article 5 : Dispositions finales

L'évolution ultérieure de ce règlement est de la compétence du Bureau fédéral, sur proposition de la commission « compétition ».